



délibération n° C2023-040
du comité syndical
Séance du 15 décembre 2023
Décisions modificatives

Nombre de délégués en exercice	: 71
Nombre de délégués présents	: 42
Nombre de pouvoirs	: 10
Nombre de votants	: 52

Le quinze décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) **Secteur du CAP-SIZUN** : Rémy LE COZ (Plouhinec), René SOUBEN (Mahalon), Patrick TANGUY (Le Juc'h) **Secteur du CENTRE** : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Philippe BRUN (Crozon) **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Jean-Pierre GILET (Mespaul), Daniel LE SAINT (Sizun) reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Francis MOINE (Lanhouarneau) reçu pouvoir de Jean JEZEQUEL (Plougourvest) **Secteur de MORLAIX** : François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de François GIROTTO, François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de Nathalie BERNARD (Plougasnou), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) **Secteur du PAYS BIGOUDEN** : Michel BUREL (Plovan) reçu pouvoir de Christian LOUSSOUARN (Combrit) **Secteur de QUIMPER** : Laure CARAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal) reçu pouvoir de Pascal MIOSSEC (Langolen) **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Jean-Louis BLOT (Névez), Alain PELIZZA (Saint-Yvi), Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc), Marie-José TOULLEC (Bannalec) **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté) reçu pouvoir de Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) reçu pouvoir de Yves ROBIN (Porspoder), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay) reçu pouvoir de Joël BLAIZE (Plomodiern)

Excusés : Christian LOUSSOUARN (Combrit) - Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau) - Pascal MIOSSEC (Langolen) - Nathalie BERNARD (Plougasnou) - Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon) - Jean JEZEQUEL (Plougourvest) - Philippe BRUN (Crozon) - Joël BLAIZE (Plomodiern) - Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) - Pascal LE GOFF (Plogonnec) - Alban LE ROUX (Carantec) - Yves ROBIN (Porspoder)

Assistaient en outre :

- **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY et Jérémy GEFFROY

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Décisions modificatives

Délibération N° C2023-040

Roger TALARMAIN, Vice-président chargé des finances, présente au Comité le projet de décisions modificatives aux budgets.

1 – Budget général

A l'issue des études des projets communaux d'extension, d'effacement et de renforcement des réseaux d'électrification, il y a lieu d'ajuster les crédits inscrits aux comptes 458, comptes de tiers pour travaux de communications électroniques - convention B :

Section d'investissement				dépenses	recettes
article	libellé				
4581	opération pour cpte de tiers			1 340 000.00 €	
4582	opération pour cpte de tiers				1 340 000.00 €
4581	opération pour cpte de tiers				
4582	opération pour cpte de tiers				
				1 340 000.00 €	1 340 000.00 €

Suite à décision de la commune de Camaret-sur-Mer décidant que le SDEF conserve la TCCFE à compter de 2021, il y a lieu de reverser un reliquat antérieur à 2021 à la commune :

Section de fonctionnement				dépenses	recettes
article	libellé				
7398	reversement TCCFE			22 000.00 €	
7351	TCCFE				22 000.00 €
				22 000.00 €	22 000.00 €

2 -Budget annexe communications électroniques

Lors de l'élaboration du budget primitif, une inscription de 322 000 € a été prévue pour reversement aux communes de la part des recettes perçues auprès d'Orange pour le terrassement. Compte tenu de recettes supérieures de 114 000 € aux prévisions, il y a lieu d'abonder le chapitre des reversements à hauteur de 85 000 € :

Section d'investissement				dépenses	recettes
article	libellé				
1318	reversement terrassement aux communes			85 000.00 €	
1318	terrassement Orange				85 000.00 €
				85 000.00 €	85 000.00 €

Vu l'avis favorable du Bureau,
Vu les instructions comptables,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les décisions modificatives au budget SDEF et au budget annexe communications électroniques telles que présentées.

Le 22 décembre 2023
Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF



Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

